

objet :
Questionnaire NATURA 2000

Madame Nadine KUNG
ADASEA
Maison de l'Agriculture
21, Boulevard Réaumur
85013 La Roche sur Yon CEDEX

n° 01.30/DEL/NT//HG

Nantes, le 23 mai 2001

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre de Nantes
Rue de l'île d'Yeu
B.P. 21105
44311 Nantes cedex 3
France

téléphone 33 (0)2 40 37 40 00
télécopie 33 (0)2 40 37 40 01
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Madame,

suite à votre envoi du 26 avril 2001, veuillez trouver ci-dessous les remarques concernant l'élaboration du document d'objectif de NATURA 2000 du marais Breton et de la baie de Bourgneuf :

1. Sur les enjeux, objectifs et pistes de réflexion :

IFREMER considère que tout ce qui va dans le sens du maintien de la bio-diversité dans le respect des usages est à encourager pour un « développement durable ».

A ce titre, une zonation doit arriver à déterminer les secteurs où des usages intensifs pourront être maintenus, voire développés, tout en restant compatibles avec la proximité de secteurs dans lesquels les activités extensives permettront la préservation de la biodiversité.

Dans la mesure où la notion de qualité des produits prend aujourd'hui de plus en plus de place au niveau économique et des marchés, nous pensons que l'on doit rechercher au maximum un effet de synergie entre la préservation de l'environnement (= biodiversité = Natura 2000) et l'image des produits elle-même. Ceci est évident pour l'ostréiculture dans le marais et dans la baie, mais aussi pour la saliculture, et pour une certaine forme d'agriculture, ainsi que de pisciculture. Cela est clair aussi pour l'éco-tourisme en développement...

Si la notion d'éco-label est exprimée comme un axe structurant du développement de la baie de Bourgneuf, alors Natura 2000 devrait trouver des appuis grâce aux synergies qu'elle est à même de générer.

Nous adhérons au principe présenté dans le dossier qui encourage le maintien des activités à caractère traditionnel dans le marais, pour l'entretien de l'hydraulique du système.

La notion de « mosaïque de milieux » est sans doute à privilégier.

Nous défendons le point de vue que la qualité des eaux doit faire l'objet d'un suivi, que l'Observatoire a pris en charge, et que ce suivi sera sans doute à optimiser en fonction de l'évolution et/ou des thématiques qui apparaîtront.

Globalement, on peut dire que le document présenté et faisant l'objet de votre consultation du 26 avril est équilibré. Il a bien pris en compte l'expression des points de vue exprimés. Tout dépendra donc de la zonation mise en place en fonction des différentes exigences.

2. sur les mesures souhaitées dans le cadre du document d'objectif :

Nous insisterons, pour ce qui est de notre compétence, sur l'intérêt qu'il y aurait de mettre en place un suivi de la bio-diversité des deux systèmes marais et domaine maritime. Cette tâche est en réalité complexe, et devrait passer par un état de référence validé sur des zones choisies pour être suivies ultérieurement.

Pour le domaine maritime, nous ne pouvons qu'être favorable au suivi d'un ou plusieurs récifs d'Hermelles significatifs.

Par ailleurs, nous pensons que les aspects sédimentaires, et bathymétriques sont une base nécessaire à la bonne connaissance de la bio-diversité. Ils sont de plus utiles à bien d'autres approches du milieu, pouvant servir à des usages divers, tels que les expertises sur l'évolution de la baie, ou sur l'impact d'aménagement ou de travaux. Cette connaissance est aujourd'hui très imprécise et ancienne.

L'exemple de la crépidule témoigne d'une approche qui pourrait servir autant à la connaissance de la bio-diversité elle-même, qu'à la protection et au développement d'un usage. Il nous semblerait utile de profiter de *l'actualité crépidule* pour élargir l'approche à des secteurs plus vastes de la baie, afin d'approfondir nos connaissances sur la bio-diversité, et jeter les bases d'un suivi ultérieur.

Nous signalons à ce propos qu'il serait intéressant de suivre les travaux développés par la DIREN Bretagne avec l'IFREMER, en relation avec d'autres partenaires (universités, CNRS, Muséum, stations marines...) sur le projet REBENT. Ce projet de Réseau Benthique, applicable à la Bretagne, pourrait servir de standard dans une démarche nationale.

Enfin, et pour en revenir au contexte général de Natura 2000, il nous semble important qu'apparaisse dans le document d'objectif, la notion de bassin versant des zones faisant l'objet d'une protection particulière, avec mise en place d'un règlement précisant les limites et les conditions liées aux usages ayant une influence sur la qualité des eaux

Hubert GROSSEL
Chef du laboratoire DEL/NT